



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le 27 mai 2015

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU  
Tél. : 04.84.35.42.68

n° 493-2009-PPRT/ 5

### AVIS D'ENQUETE

## portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de CABRIES

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société EPC France - 4 rue de Saint-Martin 13310 Saint-Martin de Crau- exploitant un centre de stockage d'explosifs, sis quartier de la Guérine-Vallon de Baume Baragne -CD 60 a sur la commune de Cabriès.

Le présent projet de PPRT:

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société EPC France à CABRIES et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.
- il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.  
Ce règlement permet d'agir sur:
  - la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant ),
  - la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.  
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire Madame Caroline CERRATO- Ingénieur CPE Lyon spécialisée environnement et risques industriels et Monsieur Marcel GERMAIN Chef de secteur chez TOTAL chargé de mission-environnement raffinage en tant que suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage),
  - auprès du sous-préfet d'Aix-en-Provence, 24 rue Mignet (Bureau des Affaires Juridiques et des relations avec les collectivités locales) CS20758 13617 Aix-en-Provence Cedex I
- en mairie de Cabriès - Centre technique municipal 3256 Route de Violesi 13480 Cabriès,  
— en mairie des Pennes-Mirabeau Service de l'Urbanisme rue Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau,  
pour une durée de 36 jours, du lundi 15 juin 2015 au lundi 20 juillet 2015 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Cabriès siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Cabriès dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Madame Caroline CERRATO recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

#### CABRIES

Centre technique municipal 3256 Route de Violesi 13480 Cabriès

- le lundi 15 juin 2015 de 13h30 à 16h30
- le mardi 23 juin 2015 de 9h à 12h
- le mercredi 1er juillet 2015 de 9h à 12h
- le jeudi 9 juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 17 juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le lundi 20 juillet 2015 de 9h à 12h

#### PENNES-MIRABEAU

Service de l'Urbanisme rue Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau

- le lundi 15 juin 2015 de 9 h à 12h
- le jeudi 25 juin 2015 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 1er juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 9 juillet 2015 de 9 h à 12h
- le vendredi 17 juillet 2015 de 9 h à 12h
- le lundi 20 juillet 2015 de 13h30 à 16h30

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Cabriès et des Pennes-Mirabeau, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires de Cabriès et des Pennes-Mirabeau, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Aix-en-Provence **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et **rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Gwendal CHRISTIEN Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
TEL 04 42 13 01 18
- Monsieur Philippe VARGELLI Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
TEL 04.91.28.41.15
- Monsieur Franck ZOULALIAN -Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
TEL 04.91.28.43.90
- Monsieur Patrick COUTURIER Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
TEL 04 91 83 63 19.

Marseille le 27 mai 2015

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,  
  
Gilles BERTOTHY